



Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Mercredi 9 février 2022, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Karenne DAY, Magali DELJARRIT, Françoise de MEIXMORON, Pierre DUBERNET, Françoise FAUBERT, Alice FREYTET, Sylvain GINIER, Julie GIVERNE, Gaël JACQ, Isabelle LAPEZE, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Christelle MAZEYRIE, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Philippe PELISSIER, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

Excusé(e)s : Flavien BERNARD, Christine COUTAREL, Anne-Céline DAPORTA, Alexandre GACOIN, Hayet SOUDANI, Emmanuel VIEILLARD.

Absent(e)s : Mathieu LARRIBE, Francesco TESTA.

Johann VACANDARE, adjoint au maire en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette quatrième séance consacrée au déploiement des appels à projets citoyens et des budgets participatifs. Il rappelle que la charte de l'instance, adoptée à l'unanimité le 15 novembre 2021, est soumise à signature des membres depuis la fin du mois de janvier.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, précise que les membres ont reçu le 26 janvier 2022 un document leur permettant de préparer la séance, comme cela avait été demandé par certains membres. Il remercie Anne-Marie REY-GOLLIET qui a proposé d'animer cette séance et lui cède la parole.

L'animatrice de séance procède à l'appel des membres et rappelle l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 15 novembre 2021.

Anne-Marie REY-GOLLIET précise que le secrétariat général a reçu quatre propositions d'amendements du compte-rendu de la séance qui s'est tenue le 15 novembre 2021. Ces propositions ont été formulées par Sylvain GINIER, Noujoud BOUGRINE, Anne-Céline DAPORTA et Anne-Marie REY-GOLLIET. Ces amendements ont été intégrés à la seconde version du compte-rendu.

Le compte-rendu est soumis au vote. Cécile CANALE, Françoise DE MEIXMORON et Françoise FAUBERT, absentes lors de la précédente séance, s'abstiennent. Le compte-rendu est adopté.

2. Lancement des travaux autour des appels à projets citoyens et du déploiement des budgets participatifs.

L'animatrice de séance cède la parole à Johann VACANDARE qui présente le fonctionnement des appels à projets citoyens et des budgets participatifs.

Il précise que ces outils seront déployés dès 2022 sous l'égide de la commission extra-municipale du temps long et de ses membres, comme le maire de Cahors l'a annoncé dans sa vidéo des vœux. L'adjoint au maire rappelle qu'il s'agit d'un engagement de campagne visant à susciter l'implication directe des habitants dans la vie de la cité à travers la concrétisation de projets d'intérêt général dont l'initiative relève de collectifs citoyens structurés, à assurer une complémentarité avec les politiques de la Ville de Cahors et à réinventer les thèmes et les formes de l'intervention publique.

Johann VACANDARE ajoute que les projets retenus parmi les projets candidats recevront, à condition qu'ils respectent un certain nombre de critères, un soutien financier de la part de la collectivité. Les critères seront déterminés en amont, dans un cahier des charges. Il précise que cette séance constitue l'occasion de travailler collectivement à l'élaboration de ce cahier des charges et du règlement intérieur de l'appel à projets. Ces critères permettront de sélectionner, parmi les projets candidats, les projets lauréats qui se verront attribuer un soutien financier de la Ville de Cahors.

L'adjoint au maire annonce que la municipalité a décidé de prévoir une enveloppe globale de 30 000 € en 2022 qui pourra être attribuée à un ou plusieurs projets (entre 1 et 5, selon la nature des candidatures reçues et l'envergure des projets).

Denis PACAUD ajoute que plusieurs étapes vont se succéder :

- Dès cette séance du 9 février 2022, proposer des idées qui nourriront un cahier des charges et un règlement intérieur ;
- Au printemps 2022, lancer un appel à candidatures auprès des Cadurciens ;
- Au début de l'été 2022, analyser la recevabilité des projets avec les services juridique, technique et financier ;
- À l'automne 2022, sélectionner les projets lauréats ;
- À plus long terme, vérifier la concrétisation des projets et évaluer leur impact.

Le conseiller municipal délégué précise qu'afin d'assurer le suivi du déploiement des appels à projets citoyens, un groupe de travail dédié pourra se constituer et se réunir entre les séances plénières de la commission extra-municipale du temps long.

Suite à ce propos introductif, les membres sont invités à formuler des préconisations sur plusieurs aspects des appels à projets citoyens :

- Objectifs poursuivis : Quels devront être les objectifs poursuivis par les projets citoyens ? Concrètement, de quelle manière devront-ils répondre aux enjeux du temps long et selon quels critères ?
- Critères de sélection : À quels autres critères les candidatures devront-elles répondre pour être lauréates (intérêt général, faisabilité technique et juridique, calendrier, etc.) ? Que pourra-t-on exiger des porteurs de projets lauréats (échéance de mise en œuvre du projet, transparence, communication, etc.) ?

- Complémentarité avec les politiques publiques : Comment assurer une forme de complémentarité des projets citoyens avec les politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Cahors ? Quelles politiques publiques existantes gagneraient à être relayées par l'initiative citoyenne, à travers des projets citoyens ?

Au bout de trente minutes de réflexion et d'échanges, les participants sont invités à positionner leurs propositions sur une table centrale. L'animatrice de séance invite les rapporteurs à prendre lecture des préconisations et sollicite des réactions auprès des membres de l'instance.

a. Objectifs poursuivis

Cécile CANALE suggère que les objectifs poursuivis par les projets susceptibles de candidater doivent relever des thématiques de la solidarité, du bien-être social, de la protection de l'environnement, de l'adaptation aux changements climatiques, des nouvelles mobilités, de la sensibilisation à la citoyenneté, de la durabilité, de la renaturation et de la végétalisation.

Selon Serge BATHENDIER, c'est aux citoyens de déterminer les objectifs qu'ils entendent poursuivre à travers la concrétisation de leurs projets, sous réserve qu'ils ne poursuivent pas des objectifs discriminatoires et qu'ils se conforment aux objectifs de temps long.

Gaël JACQ considère que le projet doit s'adresser au maximum de personnes, dans une logique inclusive et qui s'inscrive dans la durée.

L'intérêt général, l'inclusivité, l'intergénérationnel doivent, selon Johann VACANDARE, être pris en compte s'agissant de projets orientés vers un ou plusieurs quartiers et s'adressant aux jeunes générations et aux scolaires. Il considère que les projets doivent être concrets, qu'ils doivent concerner la vie quotidienne des Cadurciens et qu'ils doivent inviter ces derniers à la participation citoyenne.

Julie GIVERNE complète en insistant sur l'objectif d'amélioration du bien-être collectif et citoyen. Les projets doivent donner envie aux habitants de participer aux actions menées au sein leur quartier et mettre en lumière ce qui existe déjà. Ils doivent répondre aux enjeux de l'intergénérationnel et resserrer les liens entre les habitants.

Isabelle LAPEZE propose que les projets resserrant les liens inter-associatifs, les liens entre citoyens et élus pour changer le regard sur l'engagement. Il est suggéré d'adopter une approche participative plutôt qu'une démarche reposant sur la formulation de doléances. Les projets ne doivent pas être ponctuels : ils doivent amener un changement dans la durée et s'inscrire dans le prolongement des objectifs que la commission extra-municipale s'est fixée en matière de transition écologique.

b. Critères de sélection

Cécile CANALE suggère que les critères de sélection des projets lauréats reposent sur les principes d'incitation à la mixité et de renforcement du lien social.

S'agissant de la typologie des porteurs de projets, Serge BATHENDIER propose que les candidatures soient étudiées dès l'âge du CM2, étant précisé que cela correspond à l'âge des membres du conseil municipal enfants. Les candidatures devront être celles de Cadurciens, sans se limiter aux seuls inscrits sur les listes électorales. Serge BATHENDIER préconise de

susciter la participation auprès des personnes physiques dès lors qu'elles seraient cinq ou plus. Il précise que les membres de la commission extra-municipale du temps long et les élus du conseil municipal ne doivent pas, selon lui, participer aux appels à projets citoyens. Le membre de l'instance suggère que le budget alloué soit dédié à l'investissement et non au fonctionnement et qu'il ne permette pas, par exemple, de financer un achat immobilier. Il propose que l'avis de recevabilité donné par le comité de pilotage et que l'avis donné par les services de la collectivité en matière de faisabilité soient motivés, de telle façon que le porteur de projets non-retenue sache pour quelles raisons sa candidature est refusée.

Selon Gaël JACQ, les projets doivent devront satisfaire l'intérêt général, respecter la parité, favoriser l'intergénérationnel, la mixité sociale, l'inclusivité. Il considère également que les projets doivent être proposés et portés par des habitants du territoire, c'est-à-dire par des Cadurciens, et qu'ils profitent également aux habitants du territoire. Le membre de l'instance propose que le respect de l'environnement soit mentionné parmi les critères de sélection. Il considère que le projet doit être précis, détaillé, structuré et qu'il doit répondre au cahier des charges. Il conviendrait de demander aux porteurs de projets de faire état, dans leur candidature, du phasage proposé, étant précisé que ce phasage devra être en accord avec le mandat actuel. L'impact du projet doit s'inscrire dans le temps long, c'est-à-dire au-delà de ce mandat, et éventuellement présenter un intérêt culturel. Il devra favoriser le vivre ensemble et devra revêtir un caractère apolitique. S'agissant d'une éventuelle participation des membres de la commission extra-municipale du temps long, Gaël JACQ préconise que les membres concernés n'aient pas de droit de vote lors du choix des projets lauréats. Joëlle PAOLI ajoute que certains membres de l'instance sont par ailleurs membres d'associations et que c'est, selon elle, dans le cas où leur association serait candidate qu'ils ne devraient pas prendre part au vote.

Johann VACANDARE suggère que le projet soit proposé par une association existante ou créée à l'occasion du projet en question. Il préconise que des retours réguliers soient réalisés par les porteurs de projets, en proximité avec les membres de la commission extra-municipale du temps long. Il suggère que le projet soit réalisé au maximum un an après la notification. En matière de communication, il propose que la collectivité puisse communiquer sur le projet, sans qu'elle ne finance les outils de communication du porteur de projet. Christelle MAZEYRIE ajoute que la collectivité pourra déployer une communication autour du projet lauréat mais qu'elle n'a pas vocation à prendre en charge les outils de promotion déployés par le porteur de projets. Johann VACANDARE préconise que les critères reprennent les objectifs précités en insistant sur leur intérêt pédagogique, sur les partenariats engagés avec d'autres associations ou structures et sur le fait qu'ils n'aillent pas à l'encontre de la santé publique et de l'environnement. Christelle MAZEYRIE ajoute que l'objectif du projet ne doit pas être lucratif.

Julie GIVERNE fait état de plusieurs interrogations formulées lors des échanges. Qui peut porter le projet ? À quel public s'adresse-t-il ? Les porteurs de projets doivent-ils être constitués en entité juridique ? Quand est-ce que le projet doit être réalisé, étant précisé que la fin de l'année 2022 est un délai probablement trop court. Afin de permettre une plus large participation, il est suggéré de ne pas retenir le critère de co-financement du projet et de proposer un document de candidature simplifié. Une communication dans le Cahors Mag est également préconisée. Julie GIVERNE propose que les porteurs de projets puissent, au moment de l'appel à candidatures, justifier de leurs compétences et de leurs connaissances afin de démontrer la faisabilité technique et le caractère concret du projet. Dans l'appel à candidatures, il conviendrait de mentionner les résultats attendus, la manière de les évaluer

et de faire figurer parmi les critères la capacité du projet à exister dans le temps. Hélène LENEVEU propose que la prise en compte du critère géographique consiste à vérifier, lors de la sélection des projets, que la répartition entre les quartiers de la ville soit équilibrée.

Joëlle PAOLI s'interroge sur les modalités d'attribution de la subvention lorsque le projet n'est pas réalisé. Johann VACANDARE précise que cette question est à mettre en relation avec la nécessité du suivi et de l'évaluation des projets. Joëlle PAOLI propose que l'attribution de la subvention soit opérée au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet et de sa concrétisation.

Isabelle LAPEZE propose que les porteurs de projets puissent mettre en place un partenariat avec d'autres associations tout en déterminant un chef-de-file. La transversalité et la pérennité doivent, selon la membre de l'instance, figurer parmi les critères de sélection.

c. Complémentarité

Afin d'assurer la complémentarité avec les politiques publiques, Cécile CANALE indique qu'il serait pertinent que les projets permettent une intervention sur un périmètre sur lequel un projet similaire n'est pas déjà engagé. Dans une logique de temps long, le projet devra prévoir les moyens opérationnels de son propre suivi. Les porteurs de projets devront pouvoir échanger avec les services municipaux.

Serge BATHENDIER estime qu'il conviendrait, compte tenu du fait que les citoyens ne sont pas forcément informés de manière détaillée des politiques publiques, de dégager une thématique annuelle qui permette d'établir un lien entre les politiques publiques et le projet. Il serait à ce titre intéressant, au moment du lancement des appels à projets, d'organiser réunion publique permettant d'apporter aux citoyens des précisions sur la manière de présenter un projet, un budget, l'objectif étant d'ouvrir la faculté de candidater à tous les citoyens et non pas uniquement aux porteurs de projets institutionnels.

En lien avec les discussions engagées lors de la précédente séance au sujet du projet de réaménagement de la place Chapou, Gaël JACQ propose que les projets puissent se consacrer aux mobilités douces. Il cite également l'objectif de favoriser l'attractivité de la ville, éventuellement en lien avec les politiques publiques menées en faveur du cœur de ville pour accompagner le financement de projets.

Les thématiques proposées par Johann VACANDARE concernent la réduction des déchets, la ressource en eau, les circuits courts, l'alimentation et la maîtrise des consommations.

Julie GIVERNE ajoute qu'il est nécessaire, pour que les projets soient engagés sur des domaines au sein desquels des actions sont déjà menées, d'associer les services municipaux. La membre de l'instance propose les thématiques des déchets, de la vitalité du centre ancien et de la culture.

Isabelle LAPEZE ajoute que le fil conducteur doit être l'incitation à la participation citoyenne et le relai des politiques publiques. Les domaines peuvent concerner la renaturation, la gestion des déchets et la citoyenneté.

Johann VACANDARE remercie les membres pour leurs propositions et précise qu'elles vont nourrir un cahier des charges prochainement proposé à l'instance.

Denis PACAUD invite les membres souhaitant constituer un groupe de travail dédié au déploiement des appels à projets citoyens et des budgets participatifs à se manifester. Christophe TILLIE, Françoise DE MEIXMORON, Serge BATHENDIER, Nathalie VAURS, Joëlle PAOLI, Abel RACHI, Alice FREYTET, Noujoud BOUGRINE et Anne-Céline DAPORTA indiquent vouloir y participer.

3. Intervention des groupes de travail institués.

Anne-Marie REY-GOLLIET cède la parole à Christophe TILLIE, rapporteur du groupe de travail dédié à la préservation des espaces naturels, à la réduction des déchets et à la Journée citoyenne.

Christophe TILLIE indique que quatre réunions ont été organisées et qu'elles ont constitué l'occasion de formuler plusieurs propositions dont certaines sont d'ores et déjà en cours d'engagement ou de concrétisation :

- Sensibiliser les syndicats de copropriétés au déploiement des composteurs collectifs et engager une réflexion pour étendre cette démarche aux bailleurs sociaux. Christophe TILLIE précise que plusieurs composteurs collectifs ont été implantés dans l'espace public par la Ville de Cahors et que d'autres implantations vont prochainement intervenir.
- Mener une campagne de communication auprès des commerçants de la halle de Cahors et des restaurateurs autour du compostage et de la réduction des déchets.
- Interroger l'opportunité d'intégrer la création d'une forêt native dans le cadre du programme de renaturation engagé par la Ville de Cahors et en lien avec les appels à projets citoyens.
- Accompagner une famille zéro déchets.
- Étudier la possibilité de réaliser des marquages au sol anti-dérapants et adaptés à la circulation des vélos.
- Organiser une Journée citoyenne, comme l'avait proposé le conseil municipal enfants. Christophe TILLIE précise que cette journée nationale est fixée au 21 mai 2022 et que les membres du groupe de travail entendent se raccrocher à cette date pour organiser des stands de sensibilisation à la réduction des déchets et du plastique. Des associations et institutions mobilisées sur ces thématiques pourront ainsi prendre part à ce « village citoyen ». Christophe TILLIE propose de prévoir un stand de présentation de la commission extra-municipale du temps long et d'information autour des appels à projets citoyens. Il ajoute que des équipes de randonneurs, de plongeurs, de pêcheurs seront mobilisées dans le cadre d'une opération de ramassage des déchets au mont Saint-Cyr et sur les berges du Lot. Les membres du groupe de travail entendent associer les jeunes Cadurciens. Johann VACANDARE propose d'intégrer à cette journée une démarche « tout vélo ». Christophe TILLIE indique que l'idée est de renouveler cette opération chaque année, dans l'optique d'être de plus en plus nombreux à ramasser de moins en moins de déchets.

4. Intervention des membres participant à la démarche expérimentale « La Fabrique Prospective sur les temporalités des villes moyennes », proposée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

L'animatrice de séance cède la parole à Serge BATHENDIER, suite à sa participation à l'atelier organisé le 19 janvier 2022 en visioconférence dans le cadre de cette démarche expérimentale.

Serge BATHENDIER précise que Mathieu LARRIBE a également participé à cet atelier. Il rappelle que le thème de la Fabrique Prospective est lié aux temporalités dans les villes moyennes. Il précise que les temporalités ne sont plus communes, chacun ayant ses propres temporalités. La séance du 19 janvier 2022 était consacrée autour de la question « Quel avenir souhaitable pour 2040 ? ». Une échelle des temps et des objectifs à atteindre ont été établis. Les prochaines réunions porteront sur la stratégie à adopter et sur les actions à concrétiser.

5. Questions diverses

Anne-Marie REY-GOLLIET indique qu'elle a préalablement proposé aux membres de l'instance l'ajout de deux questions diverses à l'ordre du jour.

La membre de l'instance demande que la commission extra-municipale du temps long soit informée en amont par voie numérique de la tenue des séances du conseil municipal. Denis PACAUD lui précise que les dates des séances sont publiées sur le site internet et que l'administration communiquera, en complément, les dates des séances aux membres par voie numérique.

Anne-Marie REY-GOLLIEY demande que soit précisée la manière selon laquelle les membres peuvent proposer des thématiques susceptibles d'être abordées à l'ordre du jour des séances. Denis PACAUD invite à se rapprocher du secrétariat général de la collectivité. Johann VACANDARE ajoute que la parole est libre en séance et que les membres peuvent également formuler des propositions à cette occasion.

Johann VACANDARE et Denis PACAUD remercient les membres pour leur participation. Ils précisent que la prochaine séance plénière pourrait se tenir dans le courant du mois d'avril. La date n'est pas, à ce stade, déterminée. Ils ajoutent que les groupes de travail pourront se réunir avant la prochaine séance.